

Le PIC dans Bordeaux-Cartierville

Document de référence pour les communications

1^{er} mars 2017

Mise en contexte

Le soutien du PIC dans Bordeaux-Cartierville sera très précieux, à n'en pas douter. Néanmoins, il convient de replacer le contexte dans lequel il s'insère. En effet, dans notre quartier, le PIC n'est pas à l'origine de la création d'un nouveau projet et n'est pas non plus considéré comme un processus particulier. Il s'intègre dans un plan stratégique de quartier déjà bien en selle, où la vision d'avenir collective (vision de changement), les objectifs, les stratégies, les partenariats et les modalités d'évaluation sont déjà identifiés. En fait, il s'inscrit dans une communauté qui a une certaine habitude des processus de concertation menant à des choix collectifs. Conséquemment, le PIC est vu plutôt comme un fonds, crucial certes, mais qui est complémentaire à d'autres fonds qui, tous ensemble, permettront la réalisation de notre projet collectif imaginé de longue date, à savoir la Maison de quartier de Bordeaux-Cartierville.

Ces précisions sont importantes pour comprendre pourquoi le CLIC ne compte pas élaborer de stratégies de communication axées sur le PIC, tout comme nous n'avons pas de stratégies de communication spécifiques à d'autres fonds, outre les exigences des bailleurs, bien entendu. L'objet principal de nos communications demeure en tout temps l'avancement de notre plan de quartier, incluant l'ensemble des actions et projets qu'il contient.

Ainsi, ce qui est et continuera d'être mis en avant via nos diverses plateformes, c'est le projet de Maison de quartier et son volet citoyen, soutenu par le PIC notamment. Cela étant dit, il est tout à fait possible pour le CLIC de contribuer aux communications dédiées au PIC que fera Centraide, dans la mesure de nos moyens et dans le respect des autres partenaires majeurs associés au projet de Maison de quartier, dont l'arrondissement d'Ahun-sic-Cartierville.

Enfin, notons que si le projet de Maison de quartier a un riche et long historique dans Bordeaux-Cartierville, la vitesse à laquelle il progressera d'ici les deux prochaines années est surtout tributaire du plan de match que se donnera l'arrondissement d'Ahun-sic-Cartierville, propriétaire de l'édifice ciblé et responsable du réaménagement d'ensemble. La capacité du CLIC à communiquer des informations à propos de la Maison de quartier et de son volet citoyen, sera donc influencée par cette situation.

HISTORIQUE ET GRANDES ÉTAPES

Projet de Maison de quartier dans Bordeaux-Cartierville

1994

- Premières mentions des besoins de Cartierville en matière d'équipements communautaires et de loisirs. Le Comité des citoyens de Cartierville (qui n'existe plus aujourd'hui) exprime, auprès du CLIC notamment, le manque de ressources communautaires dans le quartier et le manque d'équipements de loisirs (piscine intérieure principalement). **MOMENT CLÉ**
- Le CLIC dépose un mémoire devant la Commission permanente de la culture et du développement communautaire de la Ville, dans le cadre de la consultation publique sur l'Énoncé d'orientation sur le développement communautaire de Montréal. Ce mémoire rapporte les besoins en équipements communautaires et de loisirs de Cartierville. Le mémoire est aussi transmis aux élus municipaux locaux.

1995-1997

- Un sondage auprès de la population et une étude de besoins auprès des organismes du quartier sont réalisés.

1998

- Le développement d'équipements communautaires et de loisirs devient une priorité du quartier, puis les membres du CLIC mettent sur pied le comité CASC (Complexe Aquatique Sportif et Communautaire de Cartierville), qui deviendra plus tard un OBNL autonome. À la naissance du comité on dit que le CASC devra avoir une vocation sportive, culturelle et communautaire. On parle aussi dans la communauté de l'absence de lieu de rassemblement. **MOMENT CLÉ**

1998-2010

- Le comité CASC travaille d'arrache-pied au développement du projet, qui est présenté au départ comme un centre multifonctionnel. Des études sur les besoins de locaux des groupes communautaires sont notamment réalisées.
- La Ville de Montréal acquiert le terrain où sera situé le CASC.
- Une association est formée avec les YMCA du Québec qui opéreront le centre. Le CASC sera en fait un YMCA.
- Au fil du temps, il ressort que le complexe ne comprendra pas de locaux permanents pour les groupes communautaires de Bordeaux-Cartierville (B-C). Des contraintes budgétaires et une volonté politique faible à cet égard sont en cause. **MOMENT CLÉ**

- Le nouveau YMCA Cartierville ouvre ses portes en 2010. Il s'agit d'un superbe édifice comprenant entre autres une piscine, des plateaux sportifs, des locaux polyvalents pour les loisirs, ainsi qu'une salle gérée par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (A-C) et mise à la disposition de la communauté.

Début des années 2000

- Voyant la possibilité que le futur CASC-YMCA ne puisse pas inclure de bureaux pour les organismes communautaires locaux, le CLIC et le CLSC mettent sur pied le comité Centre communautaire, en parallèle du comité CASC, afin d'explorer les pistes pour loger les groupes communautaires. D'autres études de besoins sont réalisées. Toutefois, le comité n'est pas très actif et s'éteint peu à peu au milieu des années 2000.

2008

- Dans le cadre d'une démarche de planification stratégique de quartier en développement social, le CLIC mène un sondage auprès de 481 citoyens et 25 entrevues avec des acteurs de B-C. L'idée d'avoir un lieu multiculturel et multigénérationnel, qui servira à la pratique d'activités culturelles, à des rassemblements citoyens, émerge alors comme une priorité. La notion de lieu à la fois communautaire et citoyen est nommée pour la première fois.
- Lors du Forum qui conclut cette démarche de planification, les quelque 60 participants rassemblés autour de six groupes, doivent choisir le projet qui leur apparaît le plus important à accomplir pour les prochaines années. Sans se consulter, trois des six groupes choisissent le projet d'un centre communautaire et citoyen; projet auquel on donne le nom de Maison de quartier et qui devient une des quatre priorités du plan de quartier en développement social « *Cartiervivre 2009-2012* ». **MOMENT CLÉ**

2009-2012

- Le comité Maison de quartier est mis en place et se rencontre à 17 reprises entre avril 2009 et juin 2012. Il est composé d'une dizaine de participants, sur une base volontaire, issus du membership du CLIC. Le comité travaille durant ces années à identifier des sites potentiels pour le projet, fait une étude de besoins, étudie ce qui se fait ailleurs et fait quelques représentations auprès des décideurs. Le travail avance lentement. Aucune opportunité réelle ne se présente.

2009

- Au cours de la campagne pour les élections municipales de 2009, durant un débat local, le candidat à la mairie de l'arrondissement d'A-C (qui sera finalement élu) ne se dit pas très chaud à l'idée d'une Maison de quartier, évoquant que le territoire bénéficiera sous peu d'un YMCA.

2011

- Une firme réalise pour l'arrondissement d'A-C un diagnostic et un plan de développement des équipements culturels, qui met en lumière le fait que B-C est un district dépourvu en termes d'équipements culturels (bibliothèque et espace de diffusion culturelle). À partir de là, l'arrondissement s'engage de plus en plus vers la voie d'un centre multifonctionnel, qui inclurait à la fois des espaces culturels, communautaires et citoyens. **MOMENT CLÉ**
- Le CLIC dépose un mémoire dans le cadre de la consultation publique de la Ville de Montréal sur les Quartiers culturels. Ce mémoire souligne le déficit de notre territoire en matière d'équipements culturels et démontre l'importance du projet de Maison de quartier en réponse à cet enjeu et à bien d'autres, dont le vivre ensemble.

2012

- La CSDM annonce qu'elle souhaite reprendre l'édifice de la rue Victor-Doré, loué par l'arrondissement et occupé par une quinzaine de groupes communautaires et de loisirs, en vue de lui rendre sa vocation scolaire, à temps pour la rentrée de septembre 2013. L'arrondissement et les organismes touchés ont environ un an pour trouver une solution de relocalisation.
- Bien que le souhait de tous soit de tenter de mettre en œuvre dès ce moment le projet de Maison de quartier, il apparaît rapidement que cela sera impossible à l'intérieur d'un si court délai. Par conséquent, les efforts sont canalisés autour de la relocalisation des organismes logés dans l'édifice de la CSDM.
- L'arrondissement loue finalement des locaux, dans un édifice commercial du boulevard Henri-Bourassa, qui pourront être occupés par une douzaine de groupes communautaires.
- Le message de l'arrondissement, tant au niveau administratif que politique, est qu'il s'agit d'une solution temporaire et que le projet de Maison de quartier est toujours dans les cartons.
- Le comité Maison de quartier, de son côté, consacre toutes ses énergies à la relocalisation entre juin 2012 et juin 2013.

2013

- Autre démarche de planification stratégique de quartier en développement social : un sondage auprès de 317 citoyens de B-C révèle une fois de plus le désir d'avoir un lieu de rassemblement multifonctionnel sur le territoire. La Maison de quartier est choisie à nouveau comme une des actions prioritaires, cette fois du plan 2013-2018 « *Bordeaux-Cartierville, quartier de tous les possibles* ». **MOMENT CLÉ**
- En juin 2013, les organismes autrefois logés dans l'immeuble de la CSDM, emménagent dans leurs nouveaux locaux, loués par l'arrondissement, dans l'édifice commercial du boulevard Henri-Bourassa. Cette situation est toujours considérée comme temporaire.

- Campagne électorale municipale 2013 : la plupart des candidats mettent de l'avant l'importance de doter B-C de sa Maison de quartier. **MOMENT CLÉ**

2014-2016

- Le comité Maison de quartier reprend ses travaux en septembre 2014, après l'épisode de la relocalisation et l'adoption du nouveau plan de quartier. Il compte une douzaine de participants et se réunit à 10 reprises entre septembre 2014 et décembre 2016. Le comité réalise une énième étude de besoins auprès des groupes communautaires de B-C, identifie certains lieux potentiels, recense des projets similaires ailleurs à Montréal, rédige un document de présentation du projet, fait des représentations, etc.
- Des discussions ont lieu entre l'arrondissement et l'évêché de Montréal en vue de l'acquisition d'une église dans B-C. Après maintes réflexions, les autorités religieuses décident de ne pas vendre l'église en question pour le moment. Le nombre de sites possibles pour l'érection de la Maison de quartier s'avère extrêmement limité.

2015

- Les Sœurs de la Providence, Province Émilie-Gamelin, annoncent leur intention de mettre en vente leur vaste immeuble de la rue Grenet. Rapidement, l'arrondissement et le CLIC visitent les lieux. **MOMENT CLÉ**
- Des discussions, puis des négociations s'entament entre les Sœurs et l'arrondissement.
- Un sondage sur l'aménagement urbain dans B-C est exécuté par le CLIC, dans le cadre du plan de quartier. Le besoin d'un lieu de rassemblement est fortement exprimé par les quelque 300 citoyens interrogés.

Entrée en scène du PIC

- Le CLIC dépose une note d'intention en décembre 2015 auprès de Centraide, dans le cadre du PIC. Cette note d'intention parle des diverses actions du plan de quartier qui pourraient être soutenues par le PIC, dont la Maison de quartier.

2016

- **8 Mars 2016** : Centraide rencontre la direction et le CA du CLIC pour leur annoncer que B-C fait partie des quartiers retenus pour un soutien modéré dans le cadre du PIC. **MOMENT CLÉ**
- **23 mars et 27 avril 2016** : le CA du CLIC détermine un processus de concertation pour choisir collectivement l'action du plan de quartier qui sera soutenue par le PIC; processus qui sera mis en branle à la rentrée 2016 seulement, à cause de l'agenda collectif déjà très chargé du printemps.

PIC

- **15 avril 2016** : rencontre entre Centraide et la direction du CLIC pour creuser la compréhension des paramètres du PIC et les attentes réciproques.
- **19 avril 2016** : rencontre entre la direction du CLIC et les responsables des comités de suivi/travail du plan de quartier, pour échanger sur le processus de concertation à venir dans le cadre du PIC.
- **9 juin 2016** : le conseiller municipal du district de B-C annonce aux citoyens, partenaires et membres du CLIC, réunis en AGA, que la Ville déposera sous peu une promesse d'achat de l'édifice des Sœurs de la Providence, pour le projet de Maison de quartier.
- **13 juin 2016** : adoption officielle par les élus du conseil d'arrondissement d'A-C de la résolution visant le dépôt de la promesse d'achat par la Ville de l'édifice des Sœurs. **MOMENT CLÉ**
- **Août 2016** : rédaction par la direction du CLIC d'un document décrivant les paramètres du PIC et les divers considérants pour B-C; validation du document par Centraide.
- **30 août au 5 octobre 2016** : les 12 comités de suivi/travail du plan sont rencontrés par la direction du CLIC. À partir d'une pré analyse du plan vs le PIC, effectuée par l'équipe du CLIC, chaque comité se prononce en faveur d'une action du plan devant être retenue dans le cadre du PIC.

Les 12 comités choisissent tous les *Espaces citoyens* de la Maison de quartier comme la composante du plan à retenir. Comme il y a consensus, aucune autre rencontre collective n'est donc nécessaire pour arrêter une décision finale. Les *Espaces citoyens* de la Maison de quartier sont le projet retenu par B-C pour le PIC. **MOMENT CLÉ**

- **19 octobre 2016** : rencontre entre la direction du CLIC et Centraide pour partager la décision de B-C et envisager la suite des choses. Transmission par Centraide des informations nécessaires à la rédaction de la demande officielle.
- **25 octobre 2016** : le comité Maison de quartier prépare la rencontre de consultation citoyenne visant à déterminer plus précisément ce que seront ces *Espaces citoyens*.
- **14 novembre 2016** : approbation par les élus du conseil d'arrondissement du projet d'acte d'achat de l'édifice des Sœurs de la Providence. **MOMENT CLÉ**
- **16 novembre 2016** : soirée d'idéation citoyenne durant laquelle une soixantaine de participants vont réfléchir, s'exprimer et façonner les futurs *Espaces citoyens*. **MOMENT CLÉ**
- **28 novembre 2016** : élaboration par le comité Maison de quartier du projet d'*Espaces citoyens* qui sera déposé dans le cadre du PIC.
- **Décembre 2016** : rédaction par la direction du CLIC du projet.

PIC

- **19 décembre 2016** : validation finale par le comité Maison de quartier du projet d'*Espaces citoyens* et dépôt du projet auprès de Centraide. **MOMENT CLÉ**

2017

- **1^{er} février 2017** : visite de l'édifice des Sœurs de la Providence par tous les membres du comité Maison de quartier.
- **21 février 2017** : approbation par le CA de Centraide de l'allocation pour la première année de mise en œuvre du projet d'*Espaces citoyens* de la Maison de quartier, dans le cadre du PIC. **MOMENT CLÉ**

Note : depuis l'annonce du PIC par Centraide en octobre 2015, le CLIC a également assuré de nombreuses communications à ce sujet auprès des citoyens, des partenaires et de ses membres (point à l'ordre du jour des Tables centrales, diffusion d'Infolettres, partage sur Facebook, bilan public lors de l'assemblée annuelle du plan de quartier, etc.).

GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION ET MOMENTS CLÉS À VENIR

Bien que l'on parle d'un projet pérenne, de longue durée, le projet d'*Espaces citoyens* est, pour les besoins du PIC, **d'une durée de cinq ans, débutant le 1^{er} avril 2017 et se terminant le 31 mars 2022, incluant trois années de fonctionnement des *Espaces citoyens***. Ce calendrier de réalisation est imposé par la date anticipée de prise de possession de l'édifice de la rue Grenet (fin 2018 au mieux). Certaines étapes seront franchies avant cette date, mais le gros du projet se déroulera une fois que les *Espaces citoyens* seront fonctionnels. Voici les principales étapes de réalisation :

❖ **An 1 (2017-2018)**

Sous la gouverne du Comité Maison de quartier :

- Visites de l'édifice
- Échanges et entente avec l'arrondissement pour le choix et la disposition des locaux qui serviront aux *Espaces citoyens* **MOMENT CLÉ**
- Redéfinition du projet et du budget, au besoin
- Détermination plus précise du plan de match (résultats attendus, indicateurs, collecte des données, modalités d'évaluation, etc.)
- Embauche d'une firme de design intérieur et conception des plans pour certains aménagements « légers » **MOMENT CLÉ**
- Mobilisation de citoyens prêts à s'engager dès maintenant dans le projet **MOMENT CLÉ**
- Activités de consultation, au besoin

❖ An 2 (2018-2019)

Sous la gouverne du Comité Maison de quartier :

- Travaux d'aménagement des locaux **MOMENT CLÉ**
- Redéfinition du projet et du budget, au besoin
- Définition des rôles et responsabilités futurs des partenaires associés au projet **MOMENT CLÉ**
- Choix et achat du matériel, de l'équipement, du mobilier **MOMENT CLÉ**
- Collecte de certaines données « pré projet », afin de pouvoir mesurer l'évolution des indicateurs choisis
- Accompagnement des citoyens engagés dans le projet
- Élaboration d'un plan de communication
- Activités de consultation, au besoin
- Embauche des ressources humaines **MOMENT CLÉ**

❖ An 3 (2019-2020)

Sous la gouverne du Comité Maison de quartier et/ou du(des) partenaire(s) responsable(s) du projet :

- Ouverture des *Espaces citoyens* **MOMENT CLÉ**
- Redéfinition du projet et du budget, au besoin
- Activités de communication
- Opérations courantes des *Espaces citoyens*
- Évaluation en continue, collecte des données
- Formation et implication du comité citoyen du projet **MOMENT CLÉ**
- Travaux visant la pérennisation du projet

❖ Ans 4 et 5 (2020-2021 – 2021-2022)

Sous la gouverne du Comité Maison de quartier et/ou du(des) partenaire(s) responsable(s) du projet :

- Opérations courantes des *Espaces citoyens*
- Redéfinition du projet et du budget, au besoin
- Évaluation en continue, collecte des données
- Accompagnement du comité citoyen du projet
- Travaux visant la pérennisation du projet **MOMENT CLÉ**